



## PRÉFET DE LA LOIRE

Le Préfet,

Saint-Étienne, le 02 mars 2020

Mesdames et messieurs les maires,

L'épidémie de Covid-19 poursuit sa progression avec l'apparition de plusieurs cas en France. Face au risque que représente ce virus pour les plus fragiles, il me paraît important de vous rappeler les règles de prévention à appliquer à titre de précaution ainsi que les consignes relatives à tout événement et rassemblement public.

### **I - Mesures individuelles et collectives à adopter :**

Au cours des 14 jours suivant un séjour dans l'une de ces zones, les personnes concernées doivent :

- Surveiller leur température deux fois par jour,
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...),
- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique,
- Limiter les contacts et éviter notamment ceux avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...),
- Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...),
- Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...),
- Éviter les voyages hors de l'Union européenne ou dans les zones à risques en Europe (identifiées sur le site du Ministère des affaires étrangères), sauf nécessité avérée.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant le retour, il faut :

- Contacter rapidement le SAMU Centre 15 en signalant le voyage le cas échéant,
- Éviter tout contact avec l'entourage et mettre un masque dès que possible,  
Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Le port du masque filtrant FFP2 étant réservé aux professionnels de santé, le reste de la population ne doit pas porter ce type d'effet de protection, exception faite des malades infectés.

De manière plus générale, les consignes à destination du grand public à relayer sont les suivantes :

- Appeler le **0800 130 000** pour toute information concernant le virus,
- Se laver régulièrement les mains,
- Tousser et éternuer dans son coude,
- Eviter les contacts physiques tel que serrage de mains,
- Rester chez soi si on présente des symptômes et alerter le 15.

## **II – Consignes concernant la tenue de grands rassemblements et divers événements regroupant du public :**

Le 29 février dernier, le stade 2 de l'épidémie a été déclenché sur le territoire national. Ce stade a pour objet de freiner la propagation du virus en France et prévoit les mesures suivantes :

- Annulation de tout événement public rassemblant plus de 5 000 personnes dans un espace confiné.
- Décision d'annulation, au cas par cas, par le préfet en lien avec le maire pour les événements, y compris en milieu ouvert, rassemblant des populations issues de zones concernées par la circulation du virus et de zone non encore infectée. Centralisation au Ministère de l'intérieur pour tout événement rassemblant plus de 40 000 participants.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir vous assurer que ces consignes sont respectées par les organisateurs.

Dans le cadre d'un suivi optimisé, je vous remercie de bien vouloir m'adresser l'état des manifestations (tableau joint) rassemblant plus de 5 000 personnes en espace fermé (exemple : gymnase, salle de concert...), jusqu'au 31 mai 2020. Ces informations seront adressées à la boîte mail suivante :

[pref-defense-protection-civile@loire.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@loire.gouv.fr)

Il conviendra de préciser systématiquement en objet du mail : « COVID 19 ».


## **III – Mise en place d'un dispositif de veille téléphonique en Préfecture**

Un dispositif de veille téléphonique sera assuré en préfecture, à destination des maires, du lundi au vendredi, de 09 h 00 à 19 h 00. Cette ligne dédiée (téléphone : 04.77.48.48.91) est à utiliser uniquement pour les problématiques locales liées au coronavirus. Pour les questions d'ordre général sur le COVID-19, les appels seront orientés vers le 0800 130 000.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous et reste disponible pour répondre à toute vos questions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général

  
Thomas MICHAUD

